

Compte-Rendu synthétisé de la séance du 10/09/2021 du Conseil Municipal

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. Didier HILD ; M. KOP Patrice ; M. RISCH Jérôme ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Laurent BERGER ; M. GABRIELE Jérôme ; Mme BACO Berthine ; Mme SCHMIT Christelle ; M. BODEREAU Pierre-Edouard ; M. LINSTER Nicolas

Présents par procuration : M. Thiébaud HIRTZ donne procuration à M. Jean-Marc SINDT

Absente excusée : Mme Véronique ANDRE épouse CHOSEROT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil présents que cette séance se déroule dans l'Espace Culturel et Associatif 23 Rue Principale à Kerling-Lès-Sierck dans le cadre de la « loi d'urgence sanitaire » et le respect des règles et précautions sanitaires actuellement en vigueur. Monsieur le Maire demande de désigner un(e) secrétaire de séance, M. Jérôme RISCH est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire en fin de séance concernant une motion de soutien à la fédération Nationale des communes forestières, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité des membres présents.

1 – Validation du compte-rendu de la séance du 30 juin 2021

Le conseil municipal, valide le compte-rendu de la séance du 30 juin 2021 à l'unanimité des membres présents.

2 – Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents prend acte des décisions prise dans le cadre des délégations du Maire comme suit :

SARL NAGELSCHMIT de KOENIGSMACKER Devis N° D202108018 : 965.50€ HT soit 1 062.05 € TTC

SIGNATURES : validation plus-value pour le marquage de Kerling-Lès-Sierck : 1 210 € HT soit 1 452.00 € TTC

3 – Rapport annuel 2020 du Syndicat Intercommunal des Eaux de Kirschnaumen

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2020 du Syndicat Intercommunal des Eaux de Kirschnaumen à l'unanimité des membres présents.

4 – Rapport annuel 2020 du SIAKOHM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2020 du Président concernant le SIAKOHM à l'unanimité des membres présents.

5 – Demande de numérotation suite à réhabilitation section 9 parcelle 112 à Haute-Sierck

Le Conseil Municipal, décide à la majorité des membres présents, moins une voix d'attribuer le N° 5 à la parcelle 112 section 9 située « Rue de la Chapelle » à Haute-Sierck.

6 – Modification du règlement intérieur de location de l'Espace Culturel et Associatif

Le conseil municipal, suite à l'avis de la commission de gestion des salles, décide de laisser inchangés les tarifs de location 2021 ainsi que le règlement de l'Espace Culturel et Associatif.

Compte-Rendu synthétisé de la séance du 10/09/2021 du Conseil Municipal

7 – Décisions modificatives du Budget Primitif 2021 : section investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les décisions modificatives du BP 2021 en section investissement à l'unanimité des membres présents.

8 – GROUPAMA : Encaissement d'un chèque suite au sinistre de dégradation de la porte d'entrée du 1 rue de l'abbé Senzy

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'encaissement du chèque d'avance de remboursement avant facture, de la société GROUPAMA numéroté : 0164722 d'un montant de 3 321.01 € à l'unanimité des membres présents.

9 – Convention de servitudes ENEDIS/COMMUNE DE KERLING-Lès-SIERCK : parcelle 28 section 02 située sur le ban communal de Montenach

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention accepte à l'unanimité de signer la convention avec ENEDIS.

10 – Plan de coupe prévisionnel, fixation du prix du bois, nomination des garants et modification du règlement : exercice 2022

Le conseil municipal décide d'effectuer les coupes sur les parcelles 10 et 13 à l'unanimité des membres présents. De fixer le prix du bois pour 2022 comme suit :

- 10 € : bois façonné par les cessionnaires dans les régénérations
- 12 € : bois façonné dans les coupes normales
- 52 € : bois façonné par les bûcherons
- 11 € : bois à abattre par les cessionnaires (perches) ou/et (nettoyage)
 - 7 € : épicéa et sapin sec ou bois à terre
 - 9 € : bois de lisière
 - 5 € : petits chênes sur pied ou bois de moindre qualité ou bois difficile d'accès

Et de nommer garants : Jean-Marc SINDT et Patrice KOP

Le Conseil Municipal, accepte également les propositions de modification du règlement pour le bois d'affouage.

11 – Projet de modification de circulation et sécurisation : « Rue de l'Abbé Senzy » ; « Rue Haute » et « Rue de l'Ancienne Ecole » à Kerling-Lès-Sierck

Le Conseil Municipal, suite à l'avis de la Commission de Sécurité Routière décide d'accepter la modification de circulation « Rue de l'Abbé Senzy » ; « Rue de l'Ancienne Ecole » et « Rue Haute » à Kerling-Lès-Sierck.

POINT SUPPLEMENTAIRE : Motion de soutien à la Fédération Nationale des communes forestières

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de la motion de soutien soumise par la Fédération Nationale des communes forestières, décide après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents de l'approuver.